

« Soll »

Si on aime torturer les mouches, on peut s'intéresser aux différences entre les verbes de modalité « müssen » et « sollen ». La principale, c'est que « müssen » indique l'obligation (sauf avec la négation, où il ne signifie pas l'interdiction, mais la non-obligation), tandis que « sollen » exprime le devoir de faire quelque chose du fait de la volonté d'un tiers. La nuance n'est pas toujours évidente à rendre en français. Exemples :

Ich muss aufhören zu rauchen (parce que je n'ai plus de souffle)	≠	Ich soll aufhören zu rauchen (parce que mon médecin l'exige)
Ich muss nach Hause gehen (parce qu'il se fait tard, ou que le dernier bus va partir)	≠	Ich soll nach Hause gehen (parce que ma petite amie me le demande)

Dans tous ces cas, on dira en français « je dois » ou « il faut que », sans qu'on sache si un tiers est en cause ou non.

« Du sollst nicht töten » / « Tu ne tueras point » n'est pas une nécessité impérieuse, mais un commandement de Dieu. Contrairement à, par exemple, « ich muss mal ».

Sur le plan juridique, également, « muss » n'est pas « soll ». Ci-après un exemple tiré de la loi sur le CO₂. Voilà ce que disait notamment l'art. 3 du projet initial :

² Die Verminderung der Treibhausgasemissionen nach Absatz 1 muss im Jahr 2030 zu mindestens 60 Prozent mit im Inland durchgeführten Massnahmen erfolgen. Im Durchschnitt der Jahre 2021 bis 2030 müssen die Treibhausgasemissionen im Inland um mindestens 25 Prozent gegenüber 1990 vermindert werden.	² En 2030, au moins 60 % de la réduction des émissions de gaz à effet de serre prévue à l'al. 1 doit être réalisée par des mesures prises en Suisse. Entre 2021 et 2030, les émissions de gaz à effet de serre en Suisse doivent être réduites d'au moins 25 % en moyenne par rapport à 1990.
--	--

Mais voilà qu'en décembre 2017, le projet est atténué par décision du Conseil fédéral :

² Die Verminderung der Treibhausgasemissionen nach Absatz 1 soll im Jahr 2030 zu mindestens 60 Prozent mit im Inland durchgeführten Massnahmen erfolgen. Im Durchschnitt der Jahre 2021 bis 2030 sollen die Treibhausgasemissionen im Inland um mindestens 25 Prozent gegenüber 1990 vermindert werden.
--

Qu'aurais-je fait à la place des collègues qui ont dû adapter le texte ? Comme eux, sans doute, à savoir rien : j'aurais laissé *doit* et *doivent*. Donc ça reste obligatoire, mais moins, ou pas tout à fait. Ainsi, entre la « Kann-Bestimmung » (disposition potestative ou facultative) et la « Muss-Bestimmung » (disposition impérative), il y a la « Soll-Bestimmung » (disposition indicative, déclarative, directive...). Sommes-nous déjà dans le droit mou (ou « souple »)¹ ? Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, « Das *soll* ist näher am *muss* als am *kann* »². Nous voilà bien avancés.

¹ [Droit mou — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_mou)

² [Muss-, Soll- und Kann-Vorschrift – Wikipédia](https://fr.wikipedia.org/wiki/Muss-,_Soll-_und_Kann-Vorschrift)

Mais je m'é gare, car voilà où je veux en venir : dans les messages et rapports de l'administration, « soll » est souvent utilisé pour exprimer un but, une intention, une tâche – en gros, qu'il est prévu de faire quelque chose. « Doit » peut du reste avoir ce sens : « Le gouvernement doit se réunir demain » ne signifie qu'il est obligé de se réunir demain, mais qu'il a prévu de le faire. Le problème, c'est que dans certains contextes, « doit » risque fort d'être compris comme « muss », et qu'il vaudra mieux opter dans un tel cas pour une autre solution – présent de l'indicatif, futur de l'indicatif, « il est prévu », « viser à », etc. Il faut donc à chaque fois se demander ce que « soll » signifie précisément : « il faut » ou « il est prévu » ?³

Prenons comme – bon – exemple le condensé du rapport explicatif « Harmonisation des prestations dans le régime des APG » (dont la traduction publiée se trouve dans la colonne « Oui ») :

[Harmonisation des prestations dans le régime des allocations pour perte de gain \(admin.ch\)](#)

	Non (sauf pour « muss »)	Oui
<p>[...] Mit dem vorliegenden Entwurf sollen die verschiedenen Leistungen besser aufeinander abgestimmt und den gesellschaftlichen Entwicklungen angepasst werden. Die vorgeschlagenen Änderungen können über die aktuellen EO-Ressourcen finanziert werden.</p> <p>[...] Diese Nebenleistungen wurden zwecks Harmonisierung im Rahmen der Revision analysiert. So soll die Betriebszulage für Selbstständige (Art. 8 EOG), auf die heute nur Dienstleistende Anspruch haben, künftig auch an Mütter, Väter bzw. Ehefrauen der Mütter, betreuende oder adoptierende Eltern gewährt werden.</p> <p>Die Anspruchsvoraussetzungen für die Zulage für</p>	<p>[...] Le présent projet doit mieux harmoniser les différentes prestations et à les adapter aux évolutions de la société. Les modifications proposées peuvent être financées par les ressources actuelles des APG.</p> <p>[...] L'ensemble de ces allocations accessoires ont été analysées dans le cadre de cette révision, dans le but de les harmoniser. L'allocation d'exploitation pour les indépendants (art. 8 LAPG), dont ne bénéficient aujourd'hui que les personnes qui font du service, doit également être accordée aux mères, aux pères ou aux épouses des mères, aux parents proches aidants et aux parents adoptifs. Il en va de même de l'allocation pour frais de garde (art. 7 LAPG).</p>	<p>[...] Le présent projet vise à mieux harmoniser les différentes prestations et à les adapter aux évolutions de la société. Les modifications proposées peuvent être financées par les ressources actuelles des APG.</p> <p>[...] L'ensemble de ces allocations accessoires ont été analysées dans le cadre de cette révision, dans le but de les harmoniser. L'allocation d'exploitation pour les indépendants (art. 8 LAPG), dont ne bénéficient aujourd'hui que les personnes qui font du service, sera également accordée aux mères, aux pères ou aux épouses des mères, aux parents proches aidants et aux parents adoptifs. Il en va de même de l'allocation pour frais de garde (art. 7 LAPG).</p>

³ Mais ne sommes-nous pas justement payés pour cela, que ne peut faire Transit ?

<p>Betreuungskosten (Art. 7 EOG) werden erweitert. Die Kinderzulage dagegen soll aufgehoben werden (Art. 6 EOG). Sie wurde zu einer Zeit eingeführt, als es die Familienzulagen noch nicht gab. Ihre Funktion wird heute durch die Familienzulagen erfüllt. [...]</p>	<p>En revanche, l'allocation pour enfant doit être supprimée (art. 6 LAPG). Elle avait été mise en place à une époque où les allocations familiales n'existaient pas encore et sa fonction est aujourd'hui remplie par ces dernières. [...]</p>	<p>En revanche, l'allocation pour enfant est supprimée (art. 6 LAPG). Elle avait été mise en place à une époque où les allocations familiales n'existaient pas encore et sa fonction est aujourd'hui remplie par ces dernières. [...]</p>
<p>Muss das Neugeborene unmittelbar nach der Geburt mindestens zwei Wochen im Spital bleiben, wird die Mutterschaftsentschädigung länger ausgerichtet. [...]</p>	<p>Si le nouveau-né doit être hospitalisé au moins deux semaines immédiatement après la naissance, l'allocation de maternité est prolongée. [...]</p>	<p>Si le nouveau-né doit être hospitalisé au moins deux semaines immédiatement après la naissance, l'allocation de maternité est prolongée. [...]</p>
<p>Diese unterschiedliche Handhabung soll aufgehoben werden, so dass sowohl bei einem Spitalaufenthalt des Neugeborenen als auch bei einem solchen der Mutter ein Anspruch auf die verlängerte Ausrichtung der Mutterschaftsentschädigung besteht. [...]</p>	<p>Cette différence de traitement doit être supprimée de sorte que l'allocation de maternité soit prolongée tant en cas d'hospitalisation du nouveau-né que de la mère. [...]</p>	<p>Il est prévu de supprimer cette différence de traitement de sorte que l'allocation de maternité soit prolongée tant en cas d'hospitalisation du nouveau-né que de la mère. [...]</p>
<p>Bei der Betreuungsentschädigung für Eltern von gesundheitlich schwer beeinträchtigten Kindern sollen neue Anspruchsvoraussetzungen eingeführt werden:</p>	<p>De nouvelles conditions d'octroi de l'allocation de prise en charge doivent être mises en place :</p>	<p>Il est prévu de mettre en place de nouvelles conditions d'octroi de l'allocation de prise en charge :</p>
<p>So soll ein Anspruch auf die Entschädigung neu in allen Fällen bestehen, in denen das Kind mindestens 4 Tage hospitalisiert ist.</p>	<p>l'allocation doit ainsi être nouvellement accordée dans tous les cas où l'enfant est hospitalisé pendant au moins quatre jours.</p>	<p>l'allocation sera ainsi nouvellement accordée dans tous les cas où l'enfant est hospitalisé pendant au moins quatre jours.</p>

Et pour les ceusses qui voudraient creuser un peu :

- https://www.deutschplus.net/pages/Modalverb_sollen

- <http://angelika-jodl.de/unterschied-zwischen-sollen-und-muessen>